

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 10 février 2023 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire Marcel Bernard SIMBELIE – 1 ^{er} Adjoint Laurent JUBERTIE – 2 ^{ème} Adjoint Hubert LAMOTHE – 3 ^{ème} Adjoint Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Céline CERTES, Laurent GAY, et Michaël LÉA	Membres en exercice : 11 Présents (Quorum) : 9 procuration : 2 votants : 11
Absents excusés : Sébastien MONTEIL (procuration à M. Bernard SIMBELIE), Elodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES)	
Secrétaire de séance : Isabelle SOL	

Accord à l'unanimité des P.V. des 25/11 et 16/12/2022

1) Décision du Maire n°2022-06

Commande travaux gouttières église 6 537,60 € TTC et financement subvention Départementale (60%)

2) Délégués au Syndicat BELLOVIC, au SIRTOM et à l'EPA de BOULOU les ROSES

BELLOVIC : les horaires des réunions permettent difficilement aux représentants d'être présents. Le syndicat demande s'il est possible d'améliorer la représentativité de la commune. Il est proposé de remplacer le délégué suppléant et de demander que les réunions se tiennent l'après-midi.

Vote à bulletin secret : OK à l'unanimité pour désigner M. Laurent Jubertie en tant que délégué suppléant en remplacement de Michaël LEA.

Pour l'EPA de Boulou les Roses et pour le SIRTOM, les noms des représentants doivent être transmis à la Communauté de Communes du Midi Corrèzien.

Mme Boulanger renonce à être déléguée au Conseil d'Administration de l'EPA de Boulou et au SIRTOM. Il faut donc désigner un nouveau délégué pour 3 réunions par an environ en journée. Mme le Maire indique qu'il est important que la commune soit représentée. OK à l'unanimité pour désigner Marcel Bernard SIMBELIE.

Pour le SIRTOM, M. SIMBELIE est suppléant. OK à l'unanimité pour désigner Céline CERTES déléguée titulaire.

3) Diagnostic assainissement bourg et révision schéma d'assainissement

L'organisme CPIE Corrèze accompagne la commune concernant le projet de diagnostic sur l'assainissement au bourg. Il est envisagé de diagnostiquer tous les réseaux d'eau au bourg. Mme le Maire présente le projet établi par le CPIE, établi en 3 phases, comprenant le diagnostic et la révision éventuelle du schéma d'assainissement de la commune qui date de 2004.

- Phase 1 : État des lieux de l'existant à travers l'étude du milieu récepteur, quantification des pollutions à collecter et à traiter sur le secteur du Bourg, diagnostic des dispositifs d'assainissement individuel et du réseau d'eau pluvial existant ainsi que la mise à jour cartographique des réseaux,
- Phase 2 : étude technico-économique et comparative des solutions de gestion des eaux usées du Bourg,
- Phase 3 : Établissement du schéma directeur et si besoin révision partielle du zonage d'assainissement (secteur bourg).

Présentation du détail estimatif financier du programme et du plan de financement prévisionnel : montant de l'ensemble des prestations, y compris frais d'enquête publique, imprévus et frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, estimé 33 291,40 € HT soit 39 949,68 € TTC.

Demandes de financement prévues : DETR (État), ADOUR Garonne et Département Corrèze.

Accord à l'unanimité du conseil.

4) Point travaux et programmes en cours

- Classement église Monuments Historiques : Dossier en cours à la DRAC pour demande de protection de l'ensemble du bâtiment. Commission prévue le 07/03/2023.

Mme le Maire indique qu'elle s'est renseignée auprès d'autres communes ayant des travaux en cours sur leurs églises, pour amorcer l'étude de rénovation.

- Sinistre parking : réunion le 04/01/2023 avec tous les experts concernés sur place. Échanges sur les désordres au niveau de l'assainissement et les solutions envisagées. Eurovia devait chiffrer le remplacement de l'assainissement, ainsi que le déplacement de l'installation. Il restera à choisir le système d'assainissement. La clé de répartition du coût des travaux a été validée par les experts mais devait être également validée par les compagnies d'assurances concernées. Un compte-rendu de cette réunion a été diffusé mais aucun avancement à ce jour.
- Diagnostic chêne à l'ancienne école : il a été réalisé le 26/01/2023. Aucun souci sanitaire. Il faut refaire un contrôle dans 4-5 ans.
- Signalement des poteaux télécom remplacés par Orange : très hétérogènes.

Arrivée de Sébastien MONTEIL à 22h10.

5) Point sur l'urbanisme

- Avancement PLUiH : le Conseil devra débattre sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement durables) jusqu'au 31/03/2023 maximum. Les conseillers communaux de tout le territoire ont été conviés à des réunions de présentation du PADD. À la demande du cabinet d'étude, un travail de repérage a été fait en interne sur les bâtiments, hors habitations et hors zones urbanisées, qui pourraient être concernés par un changement de destination. Chaque conseiller devra vérifier qu'il n'y ait pas d'oubli. Ces indications n'engageront rien.
- Modification SPR : la commune ayant adhéré à l'association Sites & Cités Remarquables, elle bénéficie de son expertise dans le domaine pour faire évoluer le document. L'avancement est au point mort : une réunion calée en décembre a été annulée par l'ABF, sans nouvelle depuis, et cela retarde également l'avancement du PLUI.

6) Point Commissions Communales

- Signes lapidaires : réunion prévue prochainement de l'ensemble des partenaires
- Subventions aux associations : réunion à prévoir de la commission pour étudier les demandes en amont du vote du budget 2023 + examen de l'opportunité du renouvellement de la convention avec le Conservatoire de Brive permettant aux ligneyraois de bénéficier des tarifs brivistes
- Repas communal 2023 : le repas 2022 a reçu un excellent accueil de la population, notamment des aînés, qui ont apprécié de partager le repas avec l'ensemble des habitants. Il est ainsi envisagé de renouveler ce repas en remplacement du repas des aînés. Le budget et le contenu seront à étudier par la commission. Date fixée au 10/09/2023.

7) Point réunions extérieures

- Conseil et bureau communautaires du 30/01
- Réunion cantonale prévue le 09/03/2023 à l'attention des élus et de la population en suivant
- travaux de voirie communautaire : repérage réalisé par Hubert LAMOTHE avec technicien comcom sur le territoire communal

8) Point recensement INSEE

Taux de 88,8 % de réalisation à ce jour. Restent à recenser des résidences non principales qui n'ont pas été recensées sur internet par les propriétaires. Le recensement de ces locaux est également obligatoire.

Fin du recensement le 18/02/2023.

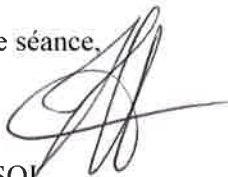
9) Informations et Questions diverses

- Planning secrétaire de mairie
- Demande catastrophe naturelle
- Reconnaissance calamité agricole
- Remerciements famille Valen-Sindou
- Remerciements cadeaux aux Aînés
- Vœux

Séance levée à 23h30.

Secrétaire de séance,

Isabelle SOL



Le Maire,

Nathalie DURANTON.

